

Amendement de l'acte de 1875. (Voir bill n° 88).

PORTAGE, Westbourne et du Nord-Ouest, Chemin de fer—: (Voir chemins de fer, n° 5).

POUDRES, Cie des poudres d'Acadie. Pétition demandant un acte d'incorporation, 58. Rapportée, 84. (Voir bill n° 89.)

PRESBYTÉRIENS, Veuves et orphelins de ministres—, Pétition des administrateurs de la caisse, 65. Rapporté, 75-6. (Voir bill n° 20.)

PRESBYTÉRIENNE. Eglise—du Canada en rapport avec l'église d'Ecosse. Pétition demandant un amendement à l'acte 45 Vict., chap. 124, 43. Rapportée, 48. (Voir bill n° 63.) Administrateurs de la caisse des veuves et des orphelins.

Pétition, 65. Rapportée, 75-6. (Voir bill n° 20.)

PRICE, l'honorable David : Transmet sa déclaration de qualification, 55.

PROCÉDURE dans les causes criminelles, (Voir bill n° 90.)

PROROGATION DU PARLEMENT :

Communication annonçant la—, 282.

Le président du Sénat annonce la prorogation, 299.

PROTECTION DES ANIMAUX : Pétitions :

De la société du Nouveau-Brunswick, 131.

De la société métropolitaine d'Ottawa, 152.

QUALIFICATION DE PROPRIÉTÉ. Déclaration des sénateurs..

Le greffier est autorisé à recevoir la déclaration des honorables MM. Botsford, Lewin et Reesor, 53.

Rapport du greffier avec la liste des membres qui ont signé, 54.

Le greffier informe le Sénat que les honorables MM. Botsford, Lewin et Reesor ont souscrit leur déclaration de qualification, 68.

Le greffier informe le Sénat que les honorables MM. Thibault et Cormier ont signé leur déclaration de qualification devant un juge de paix, 73. Déclaration jugée suffisante, 73.

Le greffier informe le Sénat que les honorables MM. Dickey et Dickson, devant un juge de paix, 85-6. Déclaration jugée suffisante. Le greffier est autorisé à recevoir la déclaration de l'honorable M. Boyd, 105. Rapport du greffier annonçant que l'honorable M. Boyd a signé sa déclaration, 110.

QU'APPELLE L'AG LIONG ET SASKATCHEWAN : (Voir chemin de fer n° 31.)